



Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès
des institutions spécialisées à Genève

WG UPR 20 – Fiji
Intervention de la Belgique
Date: 29 octobre 2014

Monsieur le Président,

La Belgique souhaite saluer le Gouvernement des îles Fiji pour les progrès accomplis depuis son dernier passage à la Revue Périodique Universelle, notamment le passage de lois électorales et la levée des Régulations Publiques d'Urgence. Il reste cependant encore un très grand nombre de chantiers ouverts en matière de droits de l'Homme. Dans ce sens, la Belgique recommande au gouvernement **(R1)** d'adresser une invitation ouverte aux procédures spéciales afin que ces dernières puissent visiter les Fiji de manière plus aisée et ainsi aider les autorités à poursuivre leurs avancées.

La Belgique félicite le Gouvernement des îles Fiji d'avoir lancé sa Politique nationale en matière de genre qui vise à promouvoir l'égalité des genres. La violence à l'égard des femmes reste cependant un fléau et mon pays recommande au gouvernement des îles Fiji **(R2)** de prendre les dispositions nécessaires afin que le décret sur la violence conjugale soit mis en œuvre de manière effective et que ceux qui s'adonnent à des actes de violence contre des femmes, en ce compris au sein de la famille, soient dûment poursuivis et sanctionnés.

Pour terminer, la Belgique souhaiterait souligner l'importance qu'elle accorde à la liberté d'expression, en ce compris des médias et la liberté de rassemblement. Dans ce cadre, mon pays recommande au Gouvernement des îles Fiji de **(R3)** prendre les mesures nécessaires afin d'amender la législation existante de sorte à ce que les éventuelles restrictions à la liberté d'expression ou de rassemblement qui y sont reprises soient en ligne avec les normes et standards internationaux en matière de droits de l'Homme.

Je vous remercie.